



RÈGLEMENTS

Ciné-Parc

Les véhicules doivent se positionner de façon perpendiculaire à l'écran. Les voitures à hayons doivent obligatoirement être stationnées face à l'écran.

Les camions, VUS et fourgonnettes doivent obligatoirement être stationnés derrière la ligne désignée. Un employé peut vous aider à vous stationner au besoin.

Les véhicules avec un support de toit sont considérés comme un camion.

La limite de vitesse sur le site est de 20km/h.

Vous devez conserver votre billet pour toute la durée de votre visite.

Il est interdit de réserver des espaces.

Les chaises personnelles doivent être à l'avant de votre véhicule.

Il est strictement interdit de s'asseoir sur le toit d'un véhicule.

Les animaux doivent être tenus en laisse et avoir un comportement adéquat.

La musique doit être à un volume convenable afin de ne pas déranger vos voisins.

Le moteur du véhicule doit être fermé en tout temps.

Les phares doivent être éteints en tout temps.

Les motorisés, les roulettes et les dix-roues doivent se stationner dans la dernière rangée, derrière tous les autres véhicules.

Il est interdit de klaxonner.

Si vous devez sortir du site et souhaitez revenir par la suite, vous devez faire étamper votre billet à la sortie.

Des poubelles se trouvent à plusieurs endroits sur le site. Nous vous prions de jeter vos déchets dans les endroits appropriés.

Bon film!

